

Moyens de mise en œuvre : investir et réglementer de manière durable !

EVA SCHMASSMANN, Alliance Sud

Les moyens de mise en œuvre font partie intégrante de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Ils sont traités dans l'ODD 17 et dans l'Agenda d'action d'Addis Abeba (AAAA), également adopté en 2015 par la communauté internationale. Les sous-objectifs (aussi appelés

cibles) fixent par exemple la mobilisation des ressources nationales (recettes fiscales pour les pays en voie de développement) ou encore l'augmentation de l'aide publique au développement à 0,7% du revenu national brut. Ces mesures doivent être mises en relation avec l'ODD 10 (inégalités réduites) et

l'ODD 16 (sociétés inclusives). Un système fiscal peut donc, selon les circonstances, renforcer ou diminuer les inégalités. Les décisions politiques sont à concevoir de manière inclusive, permettant la participation de toutes et tous.

Selon des estimations de l'ONU, des investissements de l'ordre de 5'000 à 7'000 milliards de dollars seraient nécessaires pour la réalisation des ODD, et ce chaque année!¹ Ce montant semble énorme. Il peut toutefois être relativisé si on considère que la performance économique globale annuelle (mesurée en additionnant le produit intérieur brut de tous les pays) se chiffre à 76'000 milliards de dollars selon la Banque mondiale.

Ce besoin financier doit également être comparé aux fonds de placement, comme par exemple les avoirs des caisses de pension, par nature des placements à long terme. En 2014, la fortune cumulée des 300 plus grandes caisses de pension au monde, privées et publiques, se chiffrait à 15'400 milliards de dollars.² Rien qu'en Suisse, le capital investi par les caisses de pension se chiffrait en 2016 à 823,9 milliards de dollars.³ Des sommes énormes circulent sur la place financière suisse. En 2018, la valeur des dépôts de la clientèle bénéficiant de conseils en placement et/ou de services de gestion auprès des banques suisses et du Liechtenstein se chiffrait à plus de 6'170 milliards de francs suisses.⁴

Économie durable

En se concentrant sur les besoins financiers, on perd de vue le fait que la condition préalable à l'atteinte des ODD est un changement du comportement des investisseuses et des investisseurs. Il ne suffit pas de mettre à disposition des moyens financiers pour réaliser les investissements nécessaires. Il est bien plus important de transformer l'ensemble du système financier pour que le développement durable soit possible. L'effet négatif des activités centrales des marchés financiers sur les ODD ne peut pas être compensé uniquement par une contribution aux fonds en faveur du développement durable. La question essentielle n'est pas de savoir comment mobiliser des fonds supplémentaires pour atteindre les ODD, mais plutôt de se demander comment et dans quel but cir-

culent actuellement les flux financiers et les investissements effectués par des acteurs privés et publics. Comment ces flux financiers peuvent-ils être réorientés de manière à être compatibles avec les ODD et l'accord de Paris sur le climat ?

Par conséquent, les mesures incitatives et les réglementations doivent être repensées et redéfinies. Une première étape consisterait à reconnaître que les banques centrales et les caisses de pension publiques sont également tributaires de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat. Mario Draghi, président de la Banque Centrale Européenne a d'ores et déjà franchi cette étape pour la BCE.⁵ La Banque nationale suisse (BNS) tergiverse à reconnaître ces accords et leur importance. Compte tenu du volume des investissements, le potentiel serait immense : avec son cours actuel, la BNS promet une **hausse des températures catastrophique, de 4 à 6 degrés.**⁶ Cela va à l'encontre de l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat de maintenir le réchauffement climatique en dessous des deux degrés.

> voir également : Planète et environnement

Le débat actuel sur le financement du développement renvoie fréquemment au fait que les fonds publics alloués à la coopération au développement ne suffisent pas à couvrir les besoins financiers. En conséquence, tous les Etats s'adressent au secteur privé. Cependant, les besoins financiers ne devraient pas être couverts par les seuls fonds privés. **L'Etat est tenu de mettre à disposition des fonds publics suffisants** pour garantir au moins les droits humains fondamentaux. Cela concerne, entre autres, les **droits à l'éducation** et à **la santé**, pour lesquels l'Etat doit avoir des moyens permettant de financer des systèmes éducatifs et sanitaires gratuits et accessibles à toutes et à tous. En ce sens, la principale contribution que le secteur privé peut et doit apporter au financement des ODD est de payer des impôts !

> voir également : Politique économique extérieure et questions fiscales internationales / > voir également : Enjeux liés à la politique d'éducation / > Santé pour toutes et tous

Le programme d'action d'Addis Abeba, également adopté en 2015 par la communauté internationale comme faisant partie intégrante de l'Agenda 2030 pour un développement durable, compte, à juste titre, sur la mobilisation de ressources nationales, c'est-à-dire sur les recettes fiscales. Ainsi les pays peuvent définir eux-mêmes leurs orientations dans le domaine du développement durable. En rapport avec l'ODD 10 de l'Agenda 2030, qui vise non seulement à réduire les inégalités entre les pays mais aussi à l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les systèmes fiscaux soient conçus de façon progressive. **Simultanément, la participation de la population, et surtout des groupes défavorisés, aux processus de prise de décisions politiques doit être garantie.**

> voir également : Politique de paix

Programme d'austérité malgré des milliards d'excédents

En 2017, les comptes de la Confédération présentaient un excédent de recettes qui se chiffrait en milliards. Ces dernières années, le même petit jeu s'est répété de manière presque rituelle : en février le ministre des Finances annonçait un excellent résultat financier. Mais il évoquait simultanément de sombres perspectives d'avenir et de nouveaux programmes d'austérité. Depuis 2007, les finances de la Confédération (sans les cantons et les communes) n'ont présenté qu'une seule fois un déficit et les excédents accumulés durant les onze dernières années se montent au total à environ 27 milliards de francs. Ceci représente près de la moitié des dépenses annuelles de la Confédération.

Simultanément ces dernières années, des programmes d'austérité s'élevant à des milliards ont été imposés. Le Programme de stabilisation 2017-2019 réduit les dépenses prévues de plus de deux milliards au total. La coopération internationale, représentant environ 4 % des dépenses de la Confédération, a été particulièrement touchée par le programme d'austérité, supportant plus de 28 % des économies totales. Les propositions budgétaires 2018 contiennent des réductions supplémentaires pour les plans financiers des années à venir. Les mesures d'austérité toucheront une fois de plus la coopération internationale. Pas étonnant dès lors, que le montant alloué par la Suisse à l'aide publique au développement soit retombé en 2017 à son niveau de 2013. Alors

qu'il atteignait encore 0,53 % du revenu national brut en 2016, il est passé à 0,46 % en 2017.

Dans le système fédéral suisse, ce sont surtout les dépenses dans le domaine de la prévoyance sociale qui sont réparties entre les cantons et les communes. Suite à un nivellement par le bas destructeur en matière **d'imposition des entreprises**, les perspectives financières sont un peu moins réjouissantes qu'au niveau fédéral. Plutôt que de faire en sorte que le secteur public puisse s'acquitter de ses obligations grâce à une fiscalité équitable, les cantons se livrent à une sur-enchère en matière de mesures d'austérité, notamment dans le domaine de l'aide sociale. Ainsi le canton de Berne envisage-t-il de réduire son aide sociale à un niveau 8 % inférieur au minimum défini par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). C'est également dans le canton de Berne que la majorité de la population a refusé d'allouer des **crédits en faveur des requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés**. En 2015, le canton de Bâle a fermé le bureau pour les personnes en situation de handicap, un organisme unique au niveau suisse. Pour des raisons de restrictions budgétaires, le canton d'Argovie a fermé en 2017 son **bureau de l'égalité**. Ces économies sont toujours faites au détriment des plus défavorisés. **Il n'est donc pas surprenant que, depuis deux ans, la pauvreté ait à nouveau augmenté en Suisse.**

> voir également : Politique économique extérieure et questions fiscales internationales

> voir également : Enfants et jeunes

> voir également : Les droits des femmes*

> voir également : Pauvreté en Suisse

Le Conseil fédéral ne prévoit pas de mettre à disposition des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Lors du Forum politique de haut niveau (HLPF) de 2016, il annonçait à l'occasion de son premier rapport que la mise en œuvre de l'Agenda serait réalisée dans le cadre du budget existant. Face aux questions soulevées par le Parlement en 2018, il a réaffirmé cette position.⁷

Réglementer !

L'expérience de ces dernières années montre qu'un développement durable ne peut pas être atteint en ayant uniquement recours à des mesures incitatives ou basées sur la bonne volonté. En Suisse se présentent actuellement deux occasions d'orienter des domaines importants dans la bonne direction : d'une part la révision de la Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et d'autre part l'initiative pour des multinationales responsables. Des critères en faveur de marchés publics durables prenant comme référence l'Agenda 2030 pourraient être fixés lors de la révision de la LMP. La Confédération, les cantons et les communes dépensent en biens et en services un montant estimé à 40 milliards de francs par an. La Confédération y contribue à hauteur de 20 % environ et les cantons et communes à hauteur de plus ou moins 40 % chacun. Cela correspond à 6 % du produit intérieur brut, ce qui est considérable pour l'économie suisse.⁸ Cependant, le projet de loi de la Confédération ne contient pas de critères et manque ainsi une occasion de rendre les dépenses publiques compatibles avec l'Agenda 2030.

Les débats politiques actuels sur la **responsabilité du secteur privé** pourraient également permettre de faire progresser la mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'initiative pour des multinationales responsables, soutenue par plus de 100 organisations, exige que les entreprises en Suisse impliquent de manière contraignante la protection des droits humains et de l'**environnement** dans tous leurs processus commerciaux. Cette obligation de procéder à une évaluation diligente est également valable pour toutes les activités à l'étranger réalisées par des entreprises ayant leur siège en Suisse. Le Conseil fédéral ne montre pas non plus de véritable volonté d'intervenir dans ce domaine. Il rejette cette initiative issue de la société civile.

> voir également : Politique économique extérieure et questions fiscales internationales

> voir également : Planète et environnement

Recommandations

1. La Banque nationale suisse et les caisses de pensions réalisent leurs investissements conformément aux objectifs de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.
2. La Confédération, les cantons et les communes mettent à disposition un financement suffisant pour garantir des moyens de subsistance à toutes et à tous. Si des mesures d'austérité supplémentaires s'avèrent nécessaires, le Conseil fédéral devra tout particulièrement examiner les mesures concernant les recettes. Les mesures d'austérité ne doivent pas engendrer une charge supplémentaire pour les bas revenus, mais sont à réaliser selon un barème progressif.
3. Dans le domaine des marchés privés et de la responsabilité des entreprises, la Suisse fixe des critères clairs afin de protéger les droits des humains et les normes environnementales.

NOTES

- | | |
|--|--|
| <p>1 <u>UNCTAD: World Investment Report 2014. Investing in the SDGs: An Action Plan</u>, p. 140.</p> <p>2 Manfred Rösch: <u>Die 20 grössten Pensionskassen der Welt</u>, in: Finanz und Wirtschaft, 2.10.2015.</p> <p>3 Office fédéral de la statistique <u>La prévoyance professionnelle en Suisse. Principaux résultats de la statistique des caisses de pensions 2012–2016</u>, Neuchâtel, 2018.</p> <p>4 Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI: <u>Chiffres-clés de la place financière suisse</u>, avril 2018.</p> <p>5 Stan Jourdan: <u>European Central Bank is party to the Paris agreement on climate</u>, in: Positive Money Europe, 28.2.2018.</p> | <p>6 Alliance climatique suisse: <u>Recommandations à la Banque nationale suisse sur la gestion des risques climatiques</u>, avril 2018.</p> <p>7 Réponse du Conseil fédéral aux questions de Claudia Friedl (<u>18.5114</u>), Lisa Mazzone (<u>18.5051</u>) et Carlo Sommaruga (<u>18.5118</u>) pendant la session de printemps 2018: „La mise en œuvre de l'Agenda 2030 peut être réalisée par les offices chargés des travaux avec les ressources à disposition“, 05.03.2018.</p> <p>8 Office fédéral de l'environnement OFEV: <u>Marchés publics écologiques</u> (consulté le 10.6.18)</p> |
|--|--|

POUR EN SAVOIR PLUS

www.alliance-climatique.ch

www.initiative-multinationales.ch